

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du lundi 3 juillet 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

EDUCATION - JEUNESSE

- Rentrée scolaire 2023
- Modification de la carte scolaire
- Propositions du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire
- Avis

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 37 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Guillaume BRASSEUR MINARD

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Hélène LAPALUS,
M. Christian DORANGE à M. Lucien MURZI

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Au cours de la réunion du Comité Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N) du 2 février dernier, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N) de la Loire a annoncé les prévisions de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2023, à savoir :

- fermeture de 2 classes, 1 au groupe scolaire Clermont et 1 au groupe scolaire Arsenal ;
- ouverture de 2 classes à l'école élémentaire Jean Rostand.

Concernant la situation particulière du groupe scolaire Mayollet, la Municipalité demande un renfort sur cette école.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable aux propositions de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale concernant la rentrée scolaire 2023 ;
- demander un renfort pour le groupe scolaire Mayollet auprès du D.A.S.E.N..

M. le Maire met au vote :

Favorable :	33 voix (Groupes Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" + M. Pion)
Défavorable :	3 voix (Groupe "Collectif 88 %")
Abstention :	3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ROANNE, le - 5 JUIL. 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Guillaume BRASSEUR MINARD

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

